

Université de Montréal  
Faculté des arts et des sciences  
Département de psychologie

Politique de soutien à l'enseignement

Demandes de ressources

Chaque membre du personnel enseignant reçoit un courriel généralement un mois avant le début du trimestre. Celui-ci doit répondre en inscrivant le(s) sigle(s) de cours pour lequel (lesquels) il a besoin d'assistance à l'enseignement.

Cette information sert à la préparation de l'offre d'emploi qui est affichée sur le site WEB du département généralement 15 jours avant le début du trimestre et ce, pendant 10 jours.

Critère d'allocation

Au 1<sup>er</sup> cycle, à l'exception des laboratoires, un minimum de 25 inscriptions est requis pour obtenir du soutien à l'enseignement comparativement à 10 aux études supérieures.

Formule d'allocation

Le temps alloué par étudiant dans les cours varie en fonction du budget accordé et du type de cours.

Tous les cours offerts s'inscrivent dans l'une des catégories suivantes pour laquelle un nombre d'heures est alloué par étudiant.

Au 1<sup>er</sup> cycle :

- magistraux
- statistiques et mesure
- stages et ateliers
- laboratoires

2e et 3<sup>e</sup> cycles :

- toute catégorie confondue

Compte tenu du budget obtenu en 2014-2015, ci-dessous le nombre d'heures accordées par étudiants pour chaque catégorie :

Premier cycle				Cycle supérieur
Magistraux	Stats/mesure	Stages/ateliers	Labo 2007	
1 h 05	3 h 00	2 h 15	2 h 15	2 h 45

L'assistance à l'enseignement est attribuée sur la base du nombre d'étudiants inscrits au dernier trimestre où le cours a été offert. Mi-septembre, mi-janvier et mi-mai, le département procède au dénombrement des inscriptions. S'il y a un écart de 15 % et plus entre le nombre d'étudiants réellement inscrits vs celui utilisé pour l'attribution de l'assistance, les heures allouées sont ajustées à la hausse ou à la baisse.

En sus de ce soutien à l'enseignement, le personnel enseignant a recours à des surveillants d'examen. Quant le groupe est supérieur à 25 étudiants, il faut deux surveillants par salle incluant le professeur ou le chargé de cours. On doit prévoir un surveillant additionnel par tranche de 50 étudiants.

#### Diffusion de la politique

Cette politique apparaît sur le site WEB du département en sus d'être inscrite dans les documents préparés à l'intention des chargés de cours et des nouveaux professeurs.

/jcv  
Le 17-10-2014  
01.04 Politique.assistance enseignement